

STATIONNEMENTS RÉSERVÉS – Zone 02 et 03

Commentaires et suggestions des résidents

Ce printemps quelques rencontres ont eu lieu entre l'ARVM et M. Michel Demers, responsable du stationnement à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie, à l'occasion de la révision du plan de stationnement des zones 02 et 03 dans le Vieux-Montréal et le Faubourg des Récollets. L'ARVM a fait appel aux résidents via son site internet et *Le Vieux-Montréal* pour identifier leurs besoins et suggestions. L'ensemble des commentaires reçus, de tous les secteurs du quartier, a été transmis à Monsieur Demers.

Commentaires généraux

Un premier constat s'impose de la consultation et des rencontres : le déséquilibre entre le nombre de places disponibles (365) et le nombre de vignettes émises (environ 900), le ratio optimal devant plutôt se situer à 2/3. **Il y a donc carence d'environ 250 places réservées** ce que les résidents ont confirmé qu'il s'agisse de la zone 3 ou en zone 2, des secteurs immédiatement à l'ouest de Saint-Laurent, entre Notre-Dame et place d'Youville et même à l'ouest de McGill (voir demandes spécifiques).

Part ailleurs, tant sur de la Commune Ouest que dans le secteur entre McGill et Duke, à l'exception des heures de nettoyage, on peut observer que l'utilisation de nombreux espaces n'est pas régie le jour facilitant ainsi le stationnement long terme. Ceci encourage l'utilisation de l'automobile pour les déplacements domicile/travail, va à l'encontre du Plan de gestion des déplacements du Vieux-Montréal ainsi que du Plan de transport de Montréal en plus de contribuer aux difficultés de stationnement des résidents et des clients des commerces et places d'affaire du quartier.

L'installation de parcomètres serait prévue à court terme pour remédier à cette situation notamment sur la rue de la Commune Ouest. En principe, les résidents sont d'accord avec cette approche mais pas avant que suffisamment d'espaces réservés leur soient disponibles.

Un sondage réalisé par l'ARVM fin 2008 indiquait que de nombreux résidents entre St-Laurent et McGill n'ont pas accès à des stationnements sur leur lieu de résidence et dépendent de la vignette. Dans la perspective d'encourager aussi auprès d'eux l'utilisation du transport en commun pour leurs déplacements au travail, **l'augmentation du nombre de stationnement réservé est nécessaire y compris durant le jour.**

La rue de la Commune Ouest (côtés nord et sud) sert présentement d'exutoire à tout le secteur compris entre St-Laurent et St-Pierre au sud de Notre-Dame et même à la zone 03. Côté sud, la cinquantaine d'espaces réservés accessibles le jour et le soir est constamment occupée. La disparition de ces espaces en raison de la voie réservée au bus 515 ainsi que des travaux prévus pour l'agrandissement de Pointe-à-Callière créera une situation extrêmement difficile qui doit trouver solution immédiate et permanente avant de songer à installer des parcomètres dans ce secteur. Les 22 espaces relocalisés lors de la mise en place du 515 sont depuis longtemps

disparus (sur d'Youville par exemple) ou insuffisants. L'ajout côté nord d'espaces réservés de 9 à 23h apparaît comme une mesure immédiate incontournable.

Balayage des rues

La disponibilité du stationnement réservé est également tributaire des **horaires de balayage qui devraient être révisés pour l'ensemble du quartier** plutôt que modifiés ponctuellement. Si le nettoyage quotidien est nécessaire sur les artères commerciales et à fort débit de circulation (Saint-Paul et Notre-Dame jusqu'à Bonsecours, De la Commune est, McGill, Saint-Jacques, St-Laurent, etc.), sur les rues résidentielles, une fréquence de 2 fois semaine serait suffisante.

De plus **une alternance plus équilibrée des jours de passage** faciliterait le stationnement des résidants. Ainsi, dans le centre de la zone 02, le passage se fait surtout les lundis et jeudis, ce qui rend difficile la relocalisation des véhicules. Des demandes pour un horaire plus tardif de balayage (après 9h) sont aussi faites pour les secteurs à dominance résidentielle à la fois pour la quiétude des résidants que pour mieux correspondre aux heures de réglementation du stationnement. Enfin, l'affichage de certains secteurs n'a pas été ajusté à la diminution de la fréquence de l'entretien (par exemple de la Commune Ouest entre St-Laurent et Pointe-à-Callière).

Contrôle

L'augmentation du nombre de vignettes peut être associée à plusieurs facteurs. Des soupçons existent sur l'utilisation de vignettes par des travailleurs ou commerçants dans plusieurs secteurs du quartier tant en zone 02 que 03 (notamment autour des rues St-Maurice, Ste-Hélène, De Vaudreuil), des véhicules utilisant les espaces uniquement pendant le jour. Des demandes de vérification de cette situation ont été faites à plusieurs reprises par l'ARVM pour le secteur 03 sans que des réponses précises ne soient jamais fournies. Une évaluation ainsi qu'un suivi plus étroit de l'émission des permis apparaissent nécessaire.

Les résidants souhaitent également davantage de surveillance et de contrôle le jour comme le soir pendant les périodes de forte fréquentation touristique et les événements et suggèrent la simplification de l'affichage pour en faciliter le respect par les touristes (utilisation d'un pictogramme de remorquage par exemple).

L'ARVM remercie les responsables du dossier de leur collaboration et demeure disponible pour toutes questions ou suivis dans ce dossier.

Christine Caron, présidente

ARVM

30 mai 2011

p.j.

ANNEXE

Commentaires détaillés

Horaires de stationnement

Le recours aux « parcomètres réservés » est apprécié des résidants qui souhaiteraient dans certains cas que le transfert se fasse à partir de 17:00.

- Sur les rues à dominance résidentielle favoriser les plages 09/23
- Dans les secteurs mixtes (résidences, bureaux, commerces): partager entre les plages 09/03 (ou 24h) et les plages 17/09 sur les parcomètres
- Dans les secteurs mixtes (résidences et restauration) : partager entre les plages 09/03 (ou 24h) et les parcomètres

Besoins spécifiques

-Le Phénix (Notre-Dame et St-Henri): prévoir 4 espaces réservés (9/03) sur Notre-Dame ouest devant le condo et 4 autres sur la rue de Saint-Henri. Permettre aussi le SRRR à partir de 17:00 sur des espaces de parcomètres sur St-Henri.

-St-Maurice et William : ajout d'espaces réservés 9/23 et 17/23 sur parcomètres

-Secteur 02 entre Notre-Dame/St-Paul, St-François-Xavier/McGill (Ste-Hélène, LeMoynes, Des Récollets, St-Pierre, St-Sacrement, St-Nicolas) : ajout d'espaces réservés 9/23 et 17/23

-De la Commune ouest (02)

En raison de la voie réservée en période estivale, des travaux de Pointe-à-Callière (rue et place d'Youville) et de l'augmentation des vignettes, remplacer des espaces réservés à partir de 18h par des espaces 09/03h entre le musée et la rue St-Pierre. Prévoir quelques espaces 2 heures pendant le jour pour les places d'affaire à proximité de St-Pierre en remplacement des quelques 12 espaces non contrôlés.

-Secteur touristique 03

Rue Bonsecours côté Est (devant 420-430): Intégrer 2 espaces à la zone SRRR

Rue St-Gabriel et alentour : balais après 7h, ajout d'espaces 9/23 (24h)

Déplacements temporaires des espaces réservés

Lors de travaux ou autres entraves, les règles s'appliquant aux espaces réservés temporaires devraient être plus claires surtout quand il s'agit de parcomètre